



La synergie de savoir-faire au cœur des ressources humaines !

**THEME DE FORMATION : MAITRISER LES PROCEDURES SIMPLIFIEES DE
RECouvreMENT DES CREANCES ET DES VOIES D'EXECUTION SOUS OHADA**

Les objectifs :

- Permettre la maîtrise des voies et techniques juridiques de recouvrement des différentes créances selon OHADA
- Donner les capacités aux participants de sécuriser par des moyens de droit les différentes transactions avec les tiers
- Déclencher et suivre efficacement les procédures de recouvrement judiciaires
- Maîtriser et optimiser les coûts de suivi des dossiers de recouvrement des créances

Public concerné :

- Directeurs des Banques et Etablissements de Microfinance
- Responsables Juridiques et Contentieux
- Responsables commerciaux, Chargés du Recouvrement des créances
- Etc.

Durée : (02) Deux jours consécutifs

Date : du 12 au 13 juillet 2012

Lieu : *Hôtel LUMIERE JOSS Bonanjo* Douala - Cameroun

Coût : 300 000 FCFA HT / participant

(Ce coût inclue tout au long de la formation une pause café et un repas à midi)

Animateur :

Maître Charlemagne NAKONG

- ✓ Avocat au barreau du Cameroun
- ✓ Plus de 18 ans d'expérience professionnelle
- ✓ Expert – Consultant en droit des affaires
- ✓ Formateur – Consultant au Cabinet I.S.M

☞ Pour plus de détails, contacter : *Mme Suzanne TCHEUMELIEU*, Cabinet I.S.M

Contact : 99 84 27 50 / 99 93 30 16 E-mail : ismconseil@yahoo.fr

Introduction

CHAP I – LES PROCEDURES SIMPLIFIEES DE RECOUVREMENT

I.1 – Les domaines d’application des deux procédures

I.1.1- L’injonction de payer

- a) Les conditions
- b) Les exigences particulières

I.1.2- L’injonction de délivrer ou de restituer

- a) La nature de l’obligation
- b) La nature du bien

I.2 – Le déroulement des deux procédures

I.2.1 – L’introduction de l’instance

- a) La juridiction compétente
- b) Mode de saisine

I.2.2 – Les suites de l’instance

- a) L’action du juge
- b) La signification par le créancier
- c) L’attitude du débiteur

CHAP II – LES VOIES D’EXECUTION

II.1 – Les règles générales

II.1.1 – Les sujets des voies d’exécution

II.1.2 – Les causes des voies d’exécution

- a) Les conditions de fond
- b) Les conditions de forme

II.1.3 – Les biens insaisissables

II.1.4 – Les données procédurales

- a) La dénonciation des biens déjà saisis
- b) L’incidence des jours fériés et des heures légales
- c) L’assistance de l’huissier et la garde des biens saisis
- d) La juridiction compétente
- e) La décision du juge et les voies de recours

II.2 – Les principales voies d’exécution

II.2.1 – Les saisies mobilières

- a) Les saisies conservatoires
- b) La saisie-vente
- c) La saisie attribution des créances

II.2.2 – La saisie immobilière

- a) Les principales innovations
- b) Les conditions
- c) La procédure de la saisie immobilière
- d) Les incidents de la saisie immobilière
- e) La distribution du prix de la vente des biens saisis

CAS PRATIQUES ET EVALUATION

Nos partenaires : Cimencam, Camrail, COBAC, Afriland First Bank, Guichet Unique, CSPH, B.A.T, Chanas Assurances, Alios Finance, Acep, Congolaise de Banque, Comeci, Advans, Crédit du Sahel, Crédit du Golfe, Nofia, Laboratoires Biopharma, Europe-Afrique Intérim, Adsnet, RMS, Etc.